

« s'y commettaient, tant de la part des acteurs de cette
 « fête que des spectateurs, dont l'affluence était extra-
 « ordinaire. Pierre de Savoye, dans son traité avec
 « Philippe-le-Bel, s'en était réservé expressement l'ins-
 « pection, pour ôter aux juges séculiers la connaissance
 « des excès commis par les ecclésiastiques qui assistaient
 « à la procession singulière qui se faisait à cette occasion.
 « On préparait un grand bateau bien orné, dans lequel
 « entrait le clergé avec plusieurs acteurs séculiers, dé-
 « guisés et revêtus de symboles analogues à l'événement
 « qui avait occasionné cette fête. On descendait ainsi sur
 « la Saône, depuis le quartier Bourgneuf jusqu'à l'église
 « primatiale, au son de divers instruments de musique
 « de diverses espèces qui étaient aussi dans le bateau.

« En l'année 1402, les conseillers de la ville firent
 « tant d'instances auprès du prélat, qui de son côté pé-
 « nétré des abus et des indécences qui s'y commettaient,
 « consentit enfin à la suppression de cette fête. Il est
 « étonnant qu'il ne nous soit resté aucun monument qui
 « puisse nous mettre au fait du sujet qui avait donné
 « lieu à son établissement : peut-être l'ignorait-on déjà
 « lorsqu'elle fut abolie ? (*Eglise de Lyon*, 1770, p. 351.)

Après avoir mis en scène quelques-uns des anciens
 écrivains qui ont traité de la fête des Merveilles, je vais
 emprunter des citations à un article de H. Leymarie,
 inséré dans le *Lyon ancien et moderne*, 1847 (t. 2. p.
 273) et relatant les travaux des susdits auteurs lyonnais.
 « Ce fut sur l'emplacement de l'église de Saint-Nizier
 « que saint Pothin, envoyé dans le II^e siècle par saint
 « Polycarpe pour annoncer l'évangile, vint construite
 « le premier oratoire qui ait été élevé en deçà des Alpes
 « en l'honneur de la Vierge.....

« L'église de Saint-Nizier, qui avait vu les premiers